

D 230124-09

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 23 janvier 2024

Sur convocation en date du 17 janvier 2024, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 23 janvier 2024 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BURTIN Béatrice	JANODY Patrice
CHANEL Serge	JACQUEMET Rodolphe	CHATARD Kévin
VINIÈRE Michel	LAUPRETRE Patrick	BILLOUD Jean-Louis
VEUILLET Philippe	BONHOURS Paola	THERMET Laure
MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	PERDRIX Catherine
MERLE Sandra	BURDY Meryl	DAVID Magalie
SCHUBERT Anja	MAZUÉ Joséphine	BELQAID Zahira
JOSSERAND Raphaël		

Étaient excusés :

Myriam BRUNET a donné pouvoir à Jean Luc BLANC
Jean Luc CHEVILLARD a donné pouvoir à Bernard PERRET
Emmanuel TAPONARD a donné pouvoir à Alexis MORAND

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE**CESSION DES PARCELLES AL 170 ET AL 131 ET CESSION PARTIELLE DE LA PARCELLE AL 123**

Entendu le rapport de M. le Maire

Vu les articles L2121-13, L2122-22 et L2241-1 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu la réponse ministérielle publiée au JO du 23 novembre 2010

Vu la délibération du Conseil municipal de Viriat du 25 février 2020 autorisant M. le Maire à saisir le service France Domaines de la Direction Départementale des Finances Publiques afin de connaître son avis sur la valeur vénale de terrains situés dans la zone d'activités des Baisses et la demande de mise à jour de l'estimation de la valeur vénale transmise au service France Domaines le 18 décembre 2023

Vu l'avis du service France Domaine de la DDFIP remis le 11 janvier 2024

Vu le courrier adressé à la Mairie par M. et Mme Morand, Mme Douib et M. Tondon faisant part de leur souhait d'acquérir la parcelle AL 170 en totalité (140 m²), la parcelle AL 131 (53 m²) ainsi qu'une partie de la parcelle AL 123 (1800 m²) soit 1993 m² afin de développer une activité de garde meuble.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- céder au prix de 33 € HT / m² à M. et Mme Morand, Mme Douib et M. Tondon, ou à toute SCI en cours de constitution dont les 4 personnes identifiées ci-avant seraient actionnaires majoritaires

D 230124-09

- noter que les recettes prévisionnelles de cette cession seront inscrites dans le budget correspondant
- noter que les frais d'acquisitions sont à la charge de l'acquéreur
- noter que le paiement de l'indemnité d'éviction agricole est à la charge de la Commune
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,
Bernard PERRET



Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE

